



**FINANCES
PUBLIQUES**



DECLARATION LIMINAIRE CAPN DU 28 NOVEMBRE 2017

REVISION DE L'EVALUATION DES AAP2

Monsieur le Président,

Les élus CFDT Finances publiques rappellent leur totale opposition aux suppressions d'emplois au sein de la DGFIP. Cette année, c'est encore 1600 suppressions d'emplois que notre administration supportera, aggravant un peu plus les conditions de travail de nos collègues. La CFDT Finances publiques rappelle aussi son attachement à l'appel intégral des listes complémentaires des concours externes et internes ainsi qu'à un véritable dialogue social, principalement sur les règles de mutation dont les discussions vont s'ouvrir dans les prochains jours.

Pour revenir au sujet de cette CAPN, la CFDT Finances publiques revendique un avancement de carrière linéaire et systématique pour tous les agents.

La valeur professionnelle d'un agent se bonifie avec le temps et l'expérience qu'il acquiert. Dès lors, il est évident qu'après quelques années de pratique, un agent devient de plus en plus expérimenté et donc plus efficient. Parallèlement, la DGFIP se doit de reconnaître à sa juste valeur tant pécuniaire que statutaire ce gain d'expérience et d'efficacité.

Or, à la lecture des tableaux fournis lors de la préparation, on s'aperçoit que le nombre d'agents mécontents de leurs notations s'accroît. Ainsi, le nombre de recours en RH est passé entre 2016 et 2017 de 598 à 638 et le nombre de recours en CAPL de 366 à 434. De même l'an dernier, nous avons à traiter 31 recours. Cette année, c'est 33 cas sur lesquels nous devons statuer.

La CFDT condamne aussi la pratique de l'écureuil de certaines directions qui ont conservé des réductions d'ancienneté alors qu'elles vont disparaître pour ce conformer aux nouvelles cadences d'avancement unique, issues du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations).

Enfin, la CFDT espère que cette CAPN saura juger objectivement les dossiers abordés sans pressions des directions locales ni soucis de désavouer qui que ce soit, plus particulièrement s'il s'agit d'un chef de service comme dans le Nord où 5 agents du même service déposent un recours en évaluation.

L'Elu C CFDT : Eric GOHIER
Expert CFDT : Patrick LAURENT